REGLEMENT CROSS VOLVIC 20 NOVEMBRE 2021

Article 1 : Le Cross Volvic est ouvert à toutes et à tous : licenciés ou non

- **9 courses FFA de Cross Country**
  Aucun surclassement ne sera autorisé.

  - 8 courses de la catégorie poussine (2011/2012) à Masters (une seule catégorie). La catégorie Sénior comprend les Espoirs et les Séniors.
  - 1 course classant 3 Challenges « Entreprises » (Hommes / Femmes / Mixte)

- **1 course relais Famille de 3 coureurs**

  Relayeur 1 – né(e) entre 2009 et 2015 (1PB – 650 m)
  Relayeur 2 – né(e) entre 2003 et 2010 (1 MB – 980 m)
  Relayeur 3 – né(e) en 2004 et avant (1 GB – 2 500 m)
  Interdiction de doubler sur une autre course pour les catégories EA / PO / BE / MI

Article 2 : L'inscription est gratuite pour tous : licenciés ou non.

- conseillée en ligne sur : www.crossvolvic.fr (date limite le 16 Novembre 2021).
- par bulletins à imprimer sur notre site internet et à poster le mardi 16 Novembre 2021au plus tard.

Article 3 : **CERTIFICAT MEDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS – PASS SANITAIRE.**
Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

• ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

• ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de un an.

LE PASS SANITAIRE SERA OBLIGATOIRE POUR ENTRER SUR LE SITE DU CROSS A PARTIR DE 12 ANS ET 2 MOIS.

Article 4 : **Les courses 8 et 10** (course Elite Femmes et course Elite Hommes) sont ouvertes aux seul(e)s licencié(e)s FFA titulaires d'une licence Athlé Compétition, ainsi qu'aux invité(e)s étrangers (préalablement autorisé(e)s à concourir par l'organisation et ce jusqu'au 16 novembre), des catégories suivantes :

- Course Elite Femmes : Junior – Seniors – Masters
- Course Elite Hommes : Seniors et les Masters 1 qui en feront la demande et seront autorisés par l'organisateur.

Les athlètes étrangers devront fournir un certificat médical autorisant la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition rédigé en français ainsi qu'une copie de leur passeport.

Article 5 : **DOSSARDS**

Chaque coureur devra porter visiblement dans son intégralité le dossard fourni par l'organisateur (avec 4 épingles sur la poitrine) sous peine de disqualification.

Pour les relayeurs : 3 dossards numérotés de 1 à 60 avec les lettres A-B-C dans l'ordre de passage des coureurs
T-shirts de même couleur pour les 3 relayeurs d'une même équipe.

Tout engagement est personnel ; aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée ainsi que l'équipe pour les challenges ou les relais.

PERMANENCE POUR RETIRER LES DOSSARDS

A consulter sur notre site Internet (en attente des conditions sanitaires à tenir)

Article 6 : **LE CHALLENGE « ENTREPRISES » : COURSE 6**

- Course ouverte aux 500 premiers inscrits
- le classement sera établi sur les 4 premiers arrivants (inscription de 7 personnes possible) dans le type de challenge où vous serez inscrits :
  - un classement hommes
  - un classement femmes
  - un classement mixte *(dont au moins une femme pour être classé)*

  Pas de changement de catégorie de challenge possible pour le classement

- Aucun classement individuel par catégorie.
- Fin des inscriptions le 16 novembre
-

Article 7 : **CLASSEMENTS DES AUTRES COURSES** :

- un classement individuel par catégorie masculine et féminine sera effectué, sauf pour les seniors hommes et masters hommes de la course 2 ainsi que pour les SE/MA femmes non licenciées de la course 3 qui seront classés ensemble. La course Elite Hommes se fera sur un seul classement.

- Pour les clubs FFA, un classement par équipe sera établi sur 4 coureurs (par addition des places) dans toutes les catégories, sauf les Masters où il sera établi sur 5. En cas d'ex aequo, l'avantage sera donné au club dont le 4e ou 5e athlète aura obtenu la meilleure place.

Article 8 : **RECOMPENSES ET PRIMES**

Une récompense (médailles ou lots) sera attribuée au 3 premiers des différents classements individuels à l'exception des 2 courses Elites.

Les 3 premières équipes du relais famille seront récompensées.

1 équipe homme, 1 équipe femme et 1 équipe mixte du challenge « Entreprises » seront récompensées.

Les 2 courses Elites verront les 3 premiers au scratch récompensés. Des primes individuelles seront attribuées en fonction du classement scratch, français et régional (disponible ci-dessous).

Les récompenses se feront sur le car podium immédiatement après chaque course, sauf pour les Challenges « Entreprises » qui se feront après la dernière course dans la salle « espace d'information VOLVIC ».

Article 9 : **ASSURANCE ET RESPONSBILITE**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident survenu pour cause de déficience physique durant l'épreuve, d'où l'intérêt pour les non licenciés de souscrire une assurance couvrant les dommages corporels liés à leur pratique sportive.

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile pour les non-licenciés, les tiers, les spectateurs, bénévoles, agents des collectivités, auprès de la société AIAC.

Article 10 : La couverture médicale sera assurée par un médecin et la Croix Rouge.

Article 11 : **DROIT A L'IMAGE / PUBLICATIONS DES RESULTATS/ UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES**

Du fait de sa participation au Cross Volvic, chaque concurrent autorise les organisateurs à :

- utiliser les enregistrements photos et vidéos de l'événement dans les publications du Stade Clermontois et de la Société des Eaux de Volvic.

- publier ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) dans les résultats sur le site internet de la FFA, du Stade Clermontois, la Société des Eaux de Volvic, et le portfolio.

- recevoir du Stade Clermontois Athlétisme ou de la Société des Eaux de Volvic, par voie postale ou mailing le portfolio en images de la manifestation ainsi qu'une invitation à participer à la prochaine édition ou toutes informations en lien avec la manifestation.

Article 12 : Conformément à la réglementation en vigueur sous contrôle de la FFA, toutes les courses sont susceptibles d'être soumises au contrôle anti dopage.

Article 13 : Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement et de la charte du coureur sans recours contre l'organisation.

Article 14 : Le Cross Volvic Elite a le LABEL NATIONAL FFA, et est inscrit dans le CCTN (Cross-Country Tour National) géré par la Fédération Française d'Athlétisme, les organisateurs s'engagent à en respecter la réglementation.

Article 15 : Le Cross Volvic Elite est organisé par l'association Stade Clermontois Athlétisme 0473936894, sc.athletisme@free.fr.

Information stationnement : Le stationnement des voitures particulières étant interdit autour du site, des parkings sont mis à disposition sur le stade de foot et caserne des pompiers. Des navettes gratuites vous amèneront et vous ramèneront de 10h15 à 17h00.

RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉ EN FONCTION DES EXIGENCES SANITAIRES DU MOMENT